

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis  
WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine  
MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte  
SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Anne HEUBERGER  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Claire-Catherine BRUN  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

Eric BRUNSTEIN

**6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services technique**

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER**

**6.3. Réaménagement des locaux de la police pluricommunale : demande de subvention**

**DELIBERATION D23012025/03**

Au fil des années, la police municipale de Châtenois a intégré par convention plusieurs communes du Piémont pour devenir la police pluricommunale (CHATENOIS – SCHERWILLER – DIEFFENTHAL–KINTZHEIM) de Châtenois. Compte tenu de son périmètre d'action, un 3<sup>e</sup> agent a été embauché en octobre 2022. Les locaux, anciennement office du tourisme, sont vieillissants, ne répondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité des agents, et ne sont pas adaptés pour accueillir dans des conditions satisfaisantes 3 agents. ERP, ces locaux doivent aussi répondre aux normes d'accessibilité, tant sur les cheminements, que l'accueil ou l'accès aux sanitaires.

Des propositions de réaménagement ont été faites par le responsable technique adjoint, en concertation avec le chef de la police, et incluent l'aménagement d'une armurerie sécurisée, d'un espace de stockage des archives, d'un vestiaire et d'une douche. Les travaux de démolition et certains travaux de reprise seront assurés en régie par le service technique de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 40 186,92€ HT.

La commune souhaite solliciter les aides financières de l'Etat via la DSIL.

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**ADOpte** le plan de financement suivant :

POSTES	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES	%
		<b>DSIL : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics</b>	16 074,77€	40%
PLATRERIE	3 348,83 €			
ELECTRICITE	9 320,20 €			
SANITAIRE	15 763,20 €			
MENUISERIE (adaptation de la porte d'entrée)	4 296,20 €			
REVETEMENT SOL	2 180,44 €			
MOBILIER 3E AGENT	778,05 €			
COFFRE FORT ARMES	4 500,00 €	<b>Autofinancement</b>	24 112,15€	60%
<b>TOTAL</b>	<b>40 186,92€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 186,92€</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions maximales auprès de l'Etat, et tout autre financeur potentiel.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme  
Châtenois, le 27 janvier 2025

Luc ADONETH  
Le Maire

Yann VILARDELL  
Le secrétaire de séance,

